Image not found or type unknown

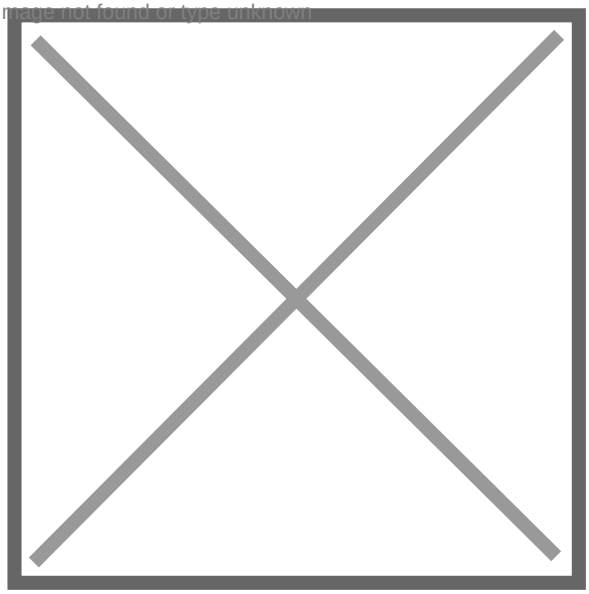

Obligation de la famille pour assumer financièrement une charge

Par **nivo30**, le **14/04/2011** à **14:24**

Bonjour,

Ma grand-mère (veuve) a eu 4 enfants (1 vivant et 3 décédés à ce jour). Aujourd'hui elle est dans une maison de retraite. Quand il n'y aura plus d'argent pour payer qui devra payer à sa place. Est ce que son fils restant devra assumer seul cette charge ou est ce que se sera calculé au prorata avec les enfants de ses frères et sœur décédés?
Merci infiniment pour votre réponse.

Par **ange48**, le **22/02/2012** à **13:26**

la reforme du code civil dit que désormais les enfants doivent assisstance a leur parent comme l'inverse existait deja et reste d'actualité. Aprés le fils survivant peut il assumer ou pas cette charge financiere. tout ca demande plus d'explication

Par **amajuris**, le **22/02/2012** à **18:13**

bjr,
existe-t-il des petits enfants pouvant être appelés à financer la maison de retraite en plus du fils survivant.
en cas de désaccord, un juge tranchera en fonction des besoins et des moyens des enfants

et petits enfants.
cdt

Par **cocotte1003**, le **22/02/2012** à **19:30**

Bonjour, légalement les petits enfants participent aussi en fonction de leur revenus et de leurs charges comme vous l'a dit Amatjuris sauf qu'en isere le conseil général prend en charge la part des petits enfants, à voir donc si dans votre région s'est aussi le cas, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés